

**DELIBERATION N° 45**

**Contrat Local de Santé - programmation d'actions - subventions aux porteurs de projets - présentation des actions 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 39*

**LE SEPT JUILLET DEUX MILLE SEIZE**

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 29 juin 2016 et sous la présidence de Monsieur Jumel Sébastien.

**Sont présents** : M. Jumel Sébastien, M. Langlois Nicolas, Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Buiche Marie-Luce, M. Eloy Frédéric (de la question n°6 à la question n°48), Mme Audigou Sabine, M. Lecanu Lucien, M. Lefebvre François, Mme Gaillard Marie-Catherine, M. Desmarest Luc, M. Begos Yves, Mme Cyprien Jocelyne, M. Verger Daniel, Mme Roussel Annette, M. Patrix Dominique, M. Ménard Joël (de la question n°15 à la question N°48), Mme Avril Jolanta, Mme Paresy Nathalie, Mme Leteissier Véronique, M. Bussy Florent, M. Pajot Mickaël (de la question n°1 à la question n°5), M. Petit Michel, Mme Ortillon Ghislaine (de la question n°15 à la question n°48), M. Gautier André, Mme Ouvry Annie, M. Bazin Jean, M. Brebion Bernard, M. Pestrinaux Gérard, Mme Levasseur Virginie, M. Pasco Christian.

**Sont absents et excusés** : Mme Ridel Patricia, M. Weisz Frédéric, M. Eloy Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. Ménard Joël (de la question n°1 à la question n°14), M. Carel Patrick, Mme Bouvier-Lafosse Isabelle, Mme Clapisson Paquita, Mme Buquet Estelle, M. Pajot Mickaël (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice, Mme Anger Elodie, Mme Ortillon Ghislaine (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme Ridel Patricia à M. Jumel Sébastien, M. Weisz Frédéric à M. Bussy Florent, M. Ménard Joël à M. Langlois Nicolas (de la question n°1 à 14), M. Carel Patrick à M. Begos Yves, Mme Bouvier-Lafosse à M. Lefebvre François, Mme Clapisson Paquita à M. Lecanu Lucien, Mme Buquet Estelle à Mme Buiche Marie-Luce, M. Pajot Mickaël à M. Patrix Dominique (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice à Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Anger Elodie à Mme Audigou Sabine, Mme Ortillon Ghislaine à M. Gautier André (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra à M. Brebion Bernard

Le quorum était atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance : M Langlois Nicolas**

.../...

## **Rapporteur : Daniel Verger**

Le CLS signé le 4 janvier 2013 est arrivé à échéance le 31 décembre 2015. Les demandes de financement de l'année présentées par les porteurs de projets ont été instruites par les services de l'ARS et de la Ville. Lors du comité de pilotage de bilan du CLS, l'ARS et la ville de Dieppe ont décidé de soutenir les initiatives et les dynamiques de prévention et de promotion de la santé ayant des bilans positifs et répondant à des demandes de terrains. Les dossiers ont été instruits, la programmation a été finalisée comme suit :

- Structuration d'un pôle de prévention compétent en addictologie à Dieppe
- Informer la population sur la réalité de l'infection à VIH et l'existence des autres infections sexuellement transmissibles
- Renforcer le soutien psychologique auprès des personnes âgées
- Réalisation et diffusion d'un spot informatif ; Info Santé Gale

En complément du soutien de l'ARS, la ville subventionne plusieurs actions (document ci-joint). En 2016, la structuration du pôle de prévention compétent en addictologie de l'Œuvre Normande des Mères (ONM) est effective. Une demande de subvention de 30000€ a été faite auprès de l'ARS, les délibérations sont en cours et les structures seront notifiées sous peu. Parallèlement la ville de Dieppe alloue à l'ONM 10000€ pour le développement d'actions de prévention des conduites addictives auprès des jeunes et de personnes en situations de précarité.

Suite à de nombreuses demandes de terrain et au succès des actions menées par le groupe IST-SIDA. L'éducation à la vie affective et sexuelle est au cœur de leurs actions. Les notions de couple, de respect ou encore de contraception sont prioritaires chez les jeunes collégiens et lycéens Dieppois. La ville de Dieppe soutient le groupe à hauteur de 1300€ cette année pour la reconduction de ces actions éducatives et préventives.

Il est également prévu la pérennisation de l'action de soutien psychologique en faveur des personnes âgées proposée par l'association Inseraction. L'association a demandé 15000€ à l'ARS pour le renouvellement de cette action, il faut noter que les délibérations sont en cours et les structures seront notifiées sous peu. La ville de Dieppe quant à elle octroie 4000€ à l'association pour pérenniser le succès de cette action.

Afin d'agir face au constat d'épidémie de gale annuelle, un projet éducatif sera mené par l'association Inseraction. Il permettra d'informer et de répondre au questionnement du public quant à cette problématique. Une subvention de 750€ est faite par la ville de Dieppe pour soutenir cette nouvelle initiative.

Chaque année, des améliorations progressives sont apportées. En parallèle, les liens entre les acteurs locaux se créent et se renforcent (tables rondes, comité de suivi, groupe de travail et d'échanges de pratiques...). Ainsi, les actions sont plus efficaces et le réseau d'acteurs plus actifs.

**Vu** l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** les avis des commissions n° 1 et n° 2 du 28 juin 2016,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'accorder aux porteurs de projets les subventions figurant dans le tableau annexé (PA44 Fonction 512 Nature 6574),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes**

***Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.***

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
---